

Conditions générales de vente Celebrationpoint AG - Inspiration Market

L'<u>organisateur</u> du Inspiration Market est Celebrationpoint AG. Les entreprises qui participent au Inspiration Market en tant que fournisseurs sont appelées ci-après <u>exposants</u>.

A) Acceptation de l'inscription

La demande de participation doit faite lors de l'inscription officielle en ligne. La participation au Inspiration Market n'est valable qu'après une confirmation officielle de la part de l'organisateur. L'organisateur décide de l'acceptation définitive de l'inscription. L'inscription est considérée comme un contrat accepté lorsque l'organisateur la confirme par écrit.

L'inscription peut être refusée sans justification, par exemple s'il y a trop d'inscriptions par catégorie.

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée pour des prétentions que des exposants ou des tiers pourraient formuler en raison de l'admission ou de la non-admission de sociétés.

Annulation : retrait de l'inscription

Si l'exposant se retire après la conclusion du contrat, les indemnités suivantes à verser par l'exposant à Celebrationpoint AG sont considérées comme convenues :

- Jusqu'à 90 jours avant le début du premier Inspiration Market 50% du montant total.
- A partir de 90 jours avant le début du premier Inspiration Market, 100% du montant total.

B) Conditions / Dispositions de paiement

- Après confirmation de la part de l'organisateur, dans un délai de 20 jours à compter de la date de facturation.
- Dans tous les cas, le paiement doit être effectué <u>avant</u> l'événement. Il s'agit d'une condition de base pour pouvoir participer au marché de l'inspiration.
- Les prix d'adhésion des entreprises ne sont valables que pour les entreprises qui ont conclu une adhésion avec une signature juridiquement valable auprès de l'organisateur. L'adhésion est valable après confirmation de l'organisateur.
- · Les escomptes ou les déductions ne sont pas garantis.
- · Les frais bancaires sont à la charge de l'exposant.

C) Partenaire contractuel

La partie contractante est l'entreprise ou l'exposant, c'est-à-dire AG ou GmbH. La personne qui signe l'inscription est considérée comme la personne de contact et le représentant de l'entreprise. Si une personne supplémentaire présente sur place et ne fait pas partie de l'entreprise inscrite, elle n'a pas droit à une mention ou une présence séparée.

D) Nombre de visiteurs & publicité

L'appel d'offres en ligne et la publicité cross-média des événements sont au centre des préoccupations. Il s'agit ainsi d'attirer le plus grand nombre possible de visiteurs qualifiés. L'organisateur ne garantit pas un nombre déterminé de visiteurs. Les exposants eux-mêmes peuvent et doivent inviter activement leurs anciens et potentiels clients. Le lieu d'accueil fera également une promotion active de l'événement.

E) Tables hautes & placement

L'organisateur met à la disposition des exposants une inscription A5 avec logo ainsi qu'une table haute dans la zone de networking. L'organisateur se charge de l'emplacement.



F) Matériel d'exposition / Bannières & Roll-ups

Vous êtes responsable de votre propre matériel. Cela inclut également le fait de l'emporter / de l'éliminer après la manifestation. Les bannières & roll-ups ne sont pas autorisés.

G) Droit de la personnalité / matériel photo, vidéo, son

L'organisateur est autorisé à faire réaliser des photographies et des films du déroulement de l'exposition et à les utiliser à des fins publicitaires on-line et off-line ainsi que pour des publications dans les médias. En s'inscrivant, l'exposant donne son accord et ne peut s'y opposer que dans des cas tout à fait exceptionnels. Cela vaut également pour les prises de vue réalisées directement par les représentants de la presse avec l'accord de l'exposant.

H) Répertoire des exposants en ligne

Le référencement et la communication sur le site web officiel de l'événement sont inclus dans les frais de participation. La liste sera envoyée par voie électronique au préalable aux visiteurs inscrits et confirmés.

I) Gestion des participants, données de contact, badges

L'organisateur se charge de la gestion complète des participants et de l'enregistrement sur place. La liste des invités vous est remise avant l'événement et sur place à titre d'information. Après l'événement, vous recevrez une liste actualisée des participants avec les coordonnées complètes, y compris les adresses e-mail pour la communication ultérieure. Cette liste ne doit pas être transmise à

tiers en dehors de l'entreprise. Chaque invité et prestataire reçoit sur place un badge avec l'indication de son entreprise.

J) Give-aways / prix du concours

Une table est à disposition pour les give-aways lors de chaque événement. Une partie de l'Inspiration Market est le tirage au sort, dont les prix peuvent être offerts par chaque exposant.

K) Personnel de vente supplémentaire

Normalement, une personne de vente par entreprise est incluse dans les frais de participation, exceptionnellement deux représentants. En principe, une deuxième personne de la même entreprise doit être inscrite à l'avance et coûte 350 CHF supplémentaires.

L) Renonciation à la mise en œuvre

Dans la mesure où des événements politiques ou économiques imprévus ou des cas de force majeure rendent difficile ou impossible la réalisation du marché de l'inspiration, l'exposant ne peut prétendre à aucun dédommagement.

M) Lieu de juridiction

Les tribunaux de Zurich sont compétents pour tous les litiges pouvant survenir dans le cadre de la manifestation. Si le texte du règlement d'exposition traduit dans d'autres langues devait donner lieu à des divergences d'interprétation, la version en langue allemande ferait foi. Tous les accords oraux et les règlements spéciaux doivent être confirmés par écrit. Les CGV pour le marché de l'inspiration font partie intégrante de la conclusion du contrat et des conditions générales de l'organisateur. Elles sont susceptibles d'être modifiées et seront communiquées. Toutes les circulaires et communications écrites suivantes sont considérées comme faisant partie intégrante du présent règlement.

Situation: Zurich, juin 2024